



*Commune des Avirons*

Extrait N° 9 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

04 JUIL. 2019

que la convocation du Conseil a été faite le **20 juin 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Absents :** M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

**Procurations :** Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – Mme ABELARD Isabelle a donné procuration à Mme BARET Liliane – M. FORT Paul a donné procuration à Mme BAILLIF Line Rose

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

- ❖ *M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.*
- ❖ *Mme BAILLIF Line Rose a été désignée présidente de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3 à 8.*
- ❖ *M. le Maire reprend la présidence de la séance à cette affaire.*
- ❖ *Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia a quitté la salle lors de la mise en discussion et du vote de l'affaire n°3 à 8.*
- ❖ *Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia arrive lors de la mise en discussion de cette affaire.*

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 9 / Assainissement des eaux usées**

- Présentation du rapport annuel 2018

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les indicateurs techniques et financiers relatifs au service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2018.

Le service d'assainissement des eaux usées n'étant pas délégué, le rapport présenté ne contient que des informations sommaires.

**RAPPORT ANNUEL 2018**

- ❖ Service : Contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement (fin contractuelle le 31/12/2019)
- ❖ Prestataire : CISE

La facturation de la surtaxe fixée à 0,32 centimes le m<sup>3</sup> est assurée gratuitement par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.

**I. Indicateurs techniques**

Les caractéristiques du réseau existant sont :

- ✓ Linéaire du réseau au 31/12/2018 : 30 278 ml.
- ✓ Zones actuellement desservies :
  - Secteur du lycée, zone de l'ex-ferme, RD 11, Chemin de la Cheminée, Rue du Stade, Allée du Cimetière, Chemin Pavé, Lotissement Les Bananes, les Favriers et les Terrasses du Ruisseau, le complexe sportif, Lotissement Bassin Bleu, le Ruisseau Bois de Nèfles (zone de la ZAC-RHI), le Chemin Kerbel et le Sentier des Orangers, le Ruisseau amont (Chemin Edouard Rivière, Chemin Camille Roche, Ruelle des Mandarines, Lotissement Caffarel, Impasse des Avocats, Sentier Babillon et Impasse des Fleurs, Chemin Sincère Mazeau, Chemin Lacroix), secteur Route de l'Eglise jusqu'au Pont Bananes , secteur bas de la zone Aus, secteur Mélina, ruelle des lataniers, jonction terrain de pétanque et rue du stade, RD16-route du Tévelave jusqu'au secteur Camphrier , sentier Bader.
- ✓ 03 postes de relèvement.
- ✓ Rejet à la station de Saint-Leu (Bois de Nèfles).
- ✓ Nombre de raccordés au 31/12/2018 : 1959
- ✓ Linéaire hydrocuré : 1033 ml.
- ✓ Volume assujetti au 31/12/2018 : 261 176 m<sup>3</sup>.

**Evolution**

- 1) Nombre de clients

Année	Nombre
2006	652
2007	745
2008	837
2009	909
2010	970
2011	989
2012	1 095
2013	1 543
2014	1 568
2015	1 632
2016	1 760
2017	1 808
2018	1 959

2) Volume rejeté

Année	M <sup>3</sup>
2006	133 191
2007	185 926
2008	125 071
2009	127 556
2010	123 960
2011	146 556
2012	176 670
2013	280 016
2014	305 411
2015	244 470
2016	252 700
2017	249 056
2018	261 176

**II. Les indicateurs financiers**

a) La tarification :

- Modalités : facturation trimestrielle, soit 4 factures par an
- Révision : surtaxe communale suivant délibération du Conseil Municipal du 07 janvier 2011

La tarification ne comprend que la part communale. Les recettes émises au titre de l'année 2018 s'élèvent à 78 796,53 euros.

La facturation selon une consommation de référence de 60 m<sup>3</sup>/trimestre se présente comme suit :

Surtaxe :

60 m <sup>3</sup> x 0,32	=	19,20 €
TVA 2.10 %	=	0,40 €
<b>Total TTC</b>	=	<b>19,60 €</b>

- b) Les autres indicateurs financiers :
- Tableau d'évolution de la dette (voir état joint en annexe)

**III. Etudes et travaux**

- Réalisés : 260 925,29 euros
- Restes à réaliser : 31 333,00 €

En 2018, les dépenses ont porté essentiellement sur le solde des travaux liés à l'extension du réseau sur la RD16 route du Tévelave ainsi que sur divers travaux de remplacement de certaines installations techniques.

Après avoir obtenu quelques renseignements techniques complémentaires, le Conseil Municipal prend acte du **rapport annuel** relatif au service de **l'assainissement des eaux usées pour l'année 2018**.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

